

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2026 - 11785 - 2009 B 01747 - 515 400 158 - 3S



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS " 3 S "		50 Chemin d'Antonelle	
SIRET	5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7	13090 AIX EN PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING FAMILIALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

I. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	2 360
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
II. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

I. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

I. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

II. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
III. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- ... Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- ... Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Tous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
TEX 36 2 Rue Emile Forichon 16230 Neuvy Saint Sepulchre Tél: 02.54.06.91.50	
Identité du déclarant:	
Date: 29/04/2026	Lieu: AIX EN PROVENCE
Qualité et nom du signataire:	Président
Signature	HESS Jean-Philippe

Examen de conformité fiscale (ECF)

Logid Quadra

**N° 2065 bis
2026**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	
H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

REMUNERATIONS	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
--	--	--

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
--------------------------------------	-----	------	------

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT réalisée au cours de l'exercice			
--------------------------------------	--	--	--

MVLT restant à reporter			
-------------------------	--	--	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les recus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
--	--

Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

Nombre de pages, énonciations de tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		
--	--	--

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "										Néant ☐ *									
Adresse de l'entreprise 50 Chemin d'Antonelle										13090 AIX EN PROVENCE									
Numéro SIRET * 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 / Durée de l'exercice précédent * 1 2									
										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
										3 1 1 2 2 0 2 5					3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF										Brut					Amortissements - Provisions				
										1					2				
										Net					Net				
										3					4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	76 149	030	24 193			51 955		53 830								
	Immobilisations financières * (1)		040	2 400	042				2 400		2 400								
	Total I (5)		044	78 549	048	24 193			54 355		56 230								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						3 920								
		Autres * (3)	072	516	074				516		953								
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	52 011	086				52 011		51 324								
	Total II		096	52 527	098				52 527		56 197								
	Total général (I+II)		110	131 076	112	24 193			106 883		112 427								
PASSIF										Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					1 000		1 000									
	Ecart de réévaluation		124																
	Réserve légale		126					100		100									
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																
	Report à nouveau		134					73 167		75 598									
	Résultat de l'exercice		136					(2 177)		(2 431)									
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142					72 090		74 267									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154																
	Emprunts et dettes assimilées		156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés		166					3 193		3 132									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169					13 500		17 623									
	Comptes courants d'associés		173					17 510		17 406									
	Autres dettes		175					590											
	Produits constatés d'avance		174																
	Total III		176					34 793		38 161									
	Total général (I + II + III)		180					106 883		112 427									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
		13	1	1	2	2	0	2	5	13	1	1	2	2	0	2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209					210						
	Production vendue	biens	intracommunautaires				215					214						
							services *	217				218			8 529		5 800	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée *											224						
	Subventions d'exploitation reçues											226						
Autres produits												230			20 000			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232			28 529		5 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234						
	Variation de stock (marchandises) *											236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240						
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242			7 246		5 320	
													244			1 575		1 036
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243		210				244					
	Rémunérations du personnel *											250						
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)						380					252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)						255					254			1 875		1 875	
	Dotations aux dépréciations											256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259					262			20 000			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260													
Total des charges d'exploitation (II)											264			30 696		8 231		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270			(2 167)		(2 431)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers										280					64 327		
	Produits exceptionnels										290							
	Charges financières										294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347					300			10		64 327	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348											
Impôts sur les bénéfices *											306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310			(2 177)		(2 431)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312			314		2 177	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318						
	Provisions non déductibles *											322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247										330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997				
	Entreprise nouvelles (44. sections)	986																
	(FRR) France Ruralité Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181																
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345																
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1										352			354		2 360	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																	
	Déficits antérieurs reportables : * 123... 909 dont imputés sur le résultat :														360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1													
					Déficit col. 2									370		372	2 360	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
QP RESULTAT SCI LITTLE 3S		183
Total des déductions diverses	350	183

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	75 000	432		434		436	75 000	75 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 149	472		474		476	1 149	1 149	
Immobilisations financières		480	2 400	482		484		486	2 400	2 400	
TOTAL		490	78 549	492		494		496	78 549	78 549	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	21 170	522	1 875	524		526	23 045		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 149	562		564		566	1 149		
TOTAL		570	22 318	572	1 875	574		576	24 193		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	20 000	652		654	20 000	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	20 000	682		684	20 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	123 909	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	123 909
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	2 360
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	126 269

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 139
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

5

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "			Néant ☒				
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
dont apprentis						657	
dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
TOTAL 1						106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						113	
Variation positive des stocks						111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026	
Période de référence				024			160
Date de cessation						186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS " 3 S "

ADRESSE (voie) 50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL 13090

VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom de famille HESS Prénom(s) Mélanie
Nom d'usage % de détention 66.60 Nb de parts ou actions 666
Naissance : Date 140981 N° Département 77 Commune BROU SUR CHANT Pays FR
Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle
Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom de famille MARTIN PEREZ Prénom(s) Ana
Nom d'usage HESS % de détention 33.30 Nb de parts ou actions 333
Naissance : Date 070554 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle
Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS " 3 S "

ADRESSE (voie)

50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL

13090

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		51 955	53 830	1 875	3.48
21318800	Batiments / Op. non Profes.	75 000	75 000		
21830000	Matériel Bureau & Informatique	1 149	1 149		
28131880	Amort, Cpte. 213188	23 045	21 170	1 875	8.86
28183000	Amortissement Cpte. 2183	1 149	1 149		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 400	2 400		
26100000	Titres de Participations	2 400	2 400		
TOTAL I		54 355	56 230	1 875	3.33
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			3 920	3 920	100.00
41600000	Clients Douteux		23 920	23 920	100.00
49100000	Prov. Dép. Clients		20 000	20 000	100.00
AUTRES CREANCES		516	953	436	45.81
40900000	Fournisseurs Avance et Acompte		447	447	100.00
44586000	TVA / Fournisseurs FNP	516	506	10	2.03
DISPONIBILITES		52 011	51 324	687	1.34
51204000	Société Marseillaise de Crédit	2 011	1 324	687	51.85
51205000	Cpte. Excédent	50 000	50 000		
TOTAL II		52 527	56 197	3 670	6.53
TOTAL GENERAL		106 883	112 427	5 545	4.93

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 Capital Social Souscrit A. V.	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 Réserve Légale	100	100		
REPORT A NOUVEAU	73 167	75 598	2 431	3.22
11000000 Report à Nouveau Crédeur	73 167	75 598	2 431	3.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 177	2 431	254	10.45
TOTAL I	72 090	74 267	2 177	2.93
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 193	3 132	62	1.96
40100000 Fournisseurs Collectifs	96	96		
40800000 Fournisseurs FNP	3 098	3 036	62	2.03
DETTES FISCALES ET SOCIALES	13 500	17 623	4 123	23.40
44400000 Trésor Public	13 500	13 703	203	1.48
44571416 TVA Collectée		3 920	3 920	100.00
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	17 510	17 406	104	0.60
45501000 Compte Courant HESS J.P. & Ana	17 510	17 406	104	0.60
AUTRES DETTES	590		590	
41100000 Clients Collectifs	590		590	
TOTAL III	34 793	38 161	3 368	8.82
TOTAL GENERAL	106 883	112 427	5 545	4.93

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	8 529	5 800	2 729	47.05
70800000 Produits Activités Annexes	8 529	5 800	2 729	47.05
AUTRES PRODUITS	20 000		20 000	
78174000 Reprise sur Prov. Clients	20 000		20 000	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	28 529	5 800	22 729	391.88
AUTRES CHARGES EXTERNES	7 246	5 320	1 926	36.20
60640000 Fournitures Administratives	224	100	124	124.87
61420000 Charges Locatives Présencé	570	633	64	10.10
61520000 Entretien Réparations / Biens	967		967	
61560000 Maintenance		70	70	100.00
61601000 Assurance Appartement	135	118	17	14.23
62260000 Honoraires	5 027	2 530	2 497	98.69
62270000 Frais d'Actes & Contentieux	30	98	67	68.78
62271000 Frais Actes et Ctx. 20%	12		12	
62562000 Missions Exo.		1 491	1 491	100.00
62610000 Affranchissement	68	59	9	15.24
62780000 Autres Frais & Com. / P.S. Bq.	215	222	8	3.43
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 575	1 036	539	52.03
63511000 CET + CVAE	210	203	7	3.45
63512000 Taxes Foncières	226	223	3	1.35
63520000 TCA Non récupérable	1 139	610	529	86.74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 875	1 875		
68112000 DAP: Eléments corporels	1 875	1 875		
AUTRES CHARGES	20 000		20 000	
65440000 Créances Irr. / Exercices Ant.	20 000		20 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	30 696	8 231	22 465	272.92
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 167	2 431	264	10.87
PRODUITS FINANCIERS		64 327	64 327	100.00
78660000 Reprise Prov. cl. financiers		64 327	64 327	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10	64 327	64 317	99.98
67180000 Autres charges exceptionnelles	10		10	
67560000 VNC El. Fin. Cédés		64 327	64 327	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	2 177	2 431	254	10.45

" 3 S "

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Chemin d'Antonelle, 13090 AIX EN PROVENCE
515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 15 heures 30,

Les associés de la Société " 3 S " se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 50 Chemin d'Antonelle 13090 AIX EN PROVENCE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 01 juin 2026 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe HESS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

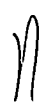
L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2 177.12 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	2 177.12 euros
Report à nouveau antérieur :	73 166.86 euros
Solde	70 989.74 euros



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.



Le Président
Jean-Philippe HESS